



Commission consultative
des Droits de l'Homme
du Grand-Duché de Luxembourg

Conférence de presse du 10 décembre 2020 Journée internationale des droits de l'Homme et 20^e anniversaire de la Commission consultative des Droits de l'Homme.

La situation des droits humains dans le monde

Dans un rapport d'Amnesty international, il apparaît que ce sont les civils qui sont les premières victimes des conflits armés dans le monde. Exécutions, détention arbitraire, torture, déplacements forcés, leur protection est mise à mal. Les femmes sont victimes de viols ou d'autres formes de violences sexuelles et des enfants sont enrôlés de force dans les combats. Pourtant, les gouvernements et les autres parties au conflit, comme les groupes armés, ont, en vertu du droit international humanitaire, l'obligation de protéger les civils. Lors des bombardements, les infrastructures civiles sont aussi touchées : les hôpitaux ou les bâtiments publics sont souvent ciblés et détruits plongeant durablement des populations entières dans le chaos.

Les pays en proie à des guerres et à des conflits internes sont nombreux : je ne voudrais citer ici que l'Afghanistan, le Yémen (avec la mort d'enfants, c'est toute une génération qui est en voie de disparition), le Soudan du Sud, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo (RDC), la Syrie, l'Irak, le Mali, le Nigeria et la Somalie. Plus d'enfants meurent dans les pays en guerre que de combattants. Un rapport publié vendredi par *Save the Children* établit un décompte alarmant du nombre d'enfants tués dans des zones de conflits armés. Plus de 4000 défenseurs de droits de l'Homme ont été assassinés sur les 10 dernières années.

L'Union européenne annonce que dorénavant elle sera en mesure de sanctionner les pays qui portent atteinte aux droits humains : ce pourrait être le cas si dans ces pays on utilise la torture, la traite et l'esclavage, si on limite la liberté de rassemblement, d'expression, de religion, si l'on commet des crimes contre l'humanité. Jean Asselborn lance un avertissement à la Turquie et le Ministre des Affaires étrangères allemand, Heiko Maas, déclare que ceux qui dorénavant sont responsables de telles décisions « ne pourront plus faire du shopping en Europe ».

Je m'attends maintenant à la condamnation de la Chine et de son président, Monsieur Xi Jinping, pour la répression de la communauté des Ouïghours.

Qu'en est-il du non-respect de l'État de droit par la Pologne et la Hongrie qui piétinent les droits humains d'une façon qui met à mal les valeurs fondamentales de l'Union européenne : les règles d'indépendance de la justice, de liberté de la presse ou d'équilibre des pouvoirs, les droits des femmes, de la communauté LGBTI sont suspendus ou mis à mal. Va-t-on geler les avoirs des dirigeants polonais et hongrois, de Viktor Orbán et Andrzej Duda ?

Que penser du traitement des réfugiés par l'Union européenne ou des maltraitements dont ils sont victimes dans des pays comme la Croatie, qui se trouve à moins de 1000 km du Luxembourg.

L'Union européenne n'a pas encore trouvé le vaccin, l'antidote contre les mesures attentatoires aux droits humains qui fragilisent la démocratie dans ce qui est censé être notre espace commun. L'Union européenne doit être la patrie des droits humains, servir les citoyennes et les citoyens et non pas seulement l'économie.

La situation des droits humains au Luxembourg

Jamais dans l'histoire de notre pays, il a si souvent été question des droits humains. Cela pourrait être l'expression d'une régression, due au fait que ces droits seraient moins respectés. Mais on peut aussi y voir une plus grande sensibilité et le fait que ces droits sont devenus un enjeu important et constituent une question qui est partagée par un plus grand nombre de personnes. Les apports des institutions nationales des droits de l'Homme y ont contribué pour beaucoup, mais il y a aussi dans notre pays de nombreuses ONG qui s'engagent dans ce domaine, sans parler de l'apport de nombreux citoyens et citoyennes qui dans un souci de solidarité contribuent à fournir une aide à des personnes en difficulté. Faire du bien pour autrui est pour de nombreuses personnes un engagement qui se fait dans le silence et dans un esprit de partage. Le fait qu'il est si souvent question des droits humains serait donc un progrès et il faut être optimiste. Il ne faut pas céder au découragement qui ne tient pas ses promesses.

Même si aujourd'hui, en ce 20^e anniversaire de la CCDH, nous parlons beaucoup de notre contribution, celle-ci doit être relativisée et mise en relation avec tous les autres efforts qui sont consentis.

Quelques mots d'histoire

La CCDH a été initiée par Monsieur Nic Klecker qui dans les années 80 du siècle passé en a jeté les bases en s'inspirant de la commission française. Le Premier Ministre de l'époque, Jean-Claude Juncker, a servi de courroie de transmission pour installer la CCDH, comme organisme, dans le paysage de nos institutions. Le cadre fixé était que cet organisme devait être indépendant, même s'il existe un lien de dépendance administrative au Ministère d'État : « la CCDH ne reçoit de consigne de qui que ce soit ». Sa mission est de conseiller le gouvernement, et par ricochet aussi notre parlement, pour toutes questions de portée générale qui concernent les droits de l'Homme sur le territoire du Luxembourg. En s'adressant directement à l'opinion publique, par l'intermédiaire de tout organe de presse, elle rend publics ses avis et recommandations. C'est par ce biais que la CCDH réalise un autre objectif qui est de promouvoir les droits humains dans notre pays.

Sur 20 ans, la CCDH a présenté 115 avis. Il y en a eu trois de 2000 à 2003, nous en comptons 13 en 2020. Cette montée en puissance est la conséquence du fait que nous disposons aujourd'hui d'un secrétariat qui est la cheville ouvrière de la commission et qui est constitué d'experts en matière de droits humains.

Depuis quelques mois, la CCDH a déménagé dans le *Menscherechts*haus ensemble avec le Centre pour l'égalité de traitement (CET) et l'Ombudsman pour enfants et jeunes (OKaJu). C'est la réalisation d'une idée de Monsieur Jean-Paul Lehnert, ancien président de la CCDH.

Les sujets que nous avons traités sur les 20 ans et ceux qui nous occupent de façon permanente

Il faut dire que nous sommes souvent saisis par le gouvernement pour donner notre avis, ce qui n'était pas le cas jusqu'il y a quelques années. Nous nous rendons compte aussi que notre apport est pris en considération dans les débats qui animent notre société, aussi bien par la société civile, que par le monde politique : le gouvernement, le parlement et le Conseil d'État, les partis politiques.

Les thèmes abordés sur ces 20 ans touchent à des sujets fort variés : les questions liées à la sécurité intérieure, la protection des données, la réforme pénitentiaire, l'hospitalisation sans consentement de personnes atteintes de troubles mentaux, l'expulsion et le refoulement du territoire des étrangers en situation irrégulière, la prostitution, l'interruption volontaire de grossesse, l'éducation aux droits de l'Homme, ...

Et puis il y a les thèmes qui sont à l'heure actuelle des sujets de grande préoccupation ...

La traite des êtres humains. Nous préparons notre 3^{ème} rapport sur la traite des êtres humains et même si des progrès importants ont été réalisés, nous butons sur des difficultés qui n'avancent guère : c'est surtout l'absence de statistiques fiables qui nous empêchent d'être en mesure de mesurer l'ampleur du phénomène, et le manque de ressources humaines au niveau des services d'assistance et de la police posent problème également.

Pour ce qui est de **la question du respect des droits de l'Homme par les entreprises**, nous souhaitons que le gouvernement allonge le pas. Il accorde en l'état actuel une priorité aux entreprises et ne s'engage pas suffisamment dans la prise en compte des infractions qui sont commises dans la chaîne des valeurs. Nous avons qualifié la démarche du gouvernement d'avancée freinante. Nous sommes d'avis que chaque entreprise doit être soumise à une obligation de diligence.

Dans le domaine **de la protection de la jeunesse**, nous attendons l'élaboration d'un nouveau projet de loi, qui va créer une claire séparation entre les mesures destinées aux mineurs en détresse ou en danger et les mesures s'adressant aux mineurs en conflit avec la loi. La future loi devra aussi prévoir un âge minimum pour la privation de liberté d'un mineur. Ceci permettra d'avoir plus de sécurité juridique et de mieux garantir les droits fondamentaux et procéduraux des mineurs. Dorénavant il ne sera plus possible d'incarcérer à l'UNISEC des jeunes qui n'ont pas été en conflit avec la loi, tout en soulignant encore une fois qu'un emprisonnement à Schrässig reste inacceptable. Nous pensons aussi qu'à l'avenir le mineur devra être informé au préalable (au même titre que sa famille) des mesures prises par le juge des enfants.

Pour ce qui est de **la question de l'égalité des genres** nous attendons de façon urgente la mise en place d'une politique concrète et cohérente avec une feuille de route ambitieuse afin de faire évoluer cette égalité dans un contexte mondial et européen de remise en question de droits qui semblaient acquis.

En tant que mécanisme national de suivi de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la question **des personnes en situation de handicap** occupe la CCDH en permanence. Elle a récemment attiré l'attention du gouvernement et du grand public sur des pratiques inquiétantes qui existent dans les institutions pour personnes handicapées, celles-ci s'exprimant de façon répétitives de ne pas être traitées de façon digne. La CCDH recommande ainsi au gouvernement d'introduire un contrôle externe dans ces institutions, par l'élargissement des compétences de l'Ombudsman.

Les questions qui tournent autour de **l'asile, de l'immigration, de l'accueil des réfugiés** sont une préoccupation constante. Nous sommes intervenus de façon régulière comme sur la question de l'examen des organes génitaux pour déterminer l'âge des mineurs non accompagnés, le fait que des enfants soient placés en centre de rétention, le regroupement familial, la composition plus que douteuse d'une commission d'évaluation de l'intérêt supérieur des mineurs non-accompagnés, ...

En dernier lieu il faut savoir que la CCDH prépare un document sur **la bioéthique**. Ce sujet mérite une attention particulière et concerne les questions liées à la procréation médicalement assistée, la gestation pour autrui et d'autres questions éminemment importantes. Nous sommes très contents d'être en mesure de travailler sur ce dossier qui nous tenait à cœur depuis de longues années.

On ne pourra pas clore cette énumération sans évoquer **les conséquences de la pandémie et leur impact sur les droits humains**. Nous nous sommes rendu compte que ce sont les personnes qui ont déjà été discriminées qui ont dû porter le plus lourd fardeau : les personnes qui vivent dans la précarité, celles qui sont sans couverture médicale, qui n'ont pas de toit sur la tête ou qui vivent dans des conditions de logement indignes, les personnes isolées, celles qui vivent en institution et donc dans une grande dépendance, les familles monoparentales, les personnes en situation de handicap, les personnes LGBTI, les victimes de violence domestique, les personnes en situation irrégulière, les demandeurs de protection internationale et les réfugiés. La presse aussi n'a pas pu travailler dans de bonnes conditions.

En conclusion

La Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ont été un accélérateur dans l'histoire de l'humanité. Même si aujourd'hui on assiste à un essoufflement de la prise en considération de ces repères, à une érosion des valeurs qui caractérisent la démocratie, il n'en reste pas moins que les droits humains constituent la vision d'un monde commun fait de solidarité, d'amitié, de fraternité, de liberté et d'égalité des droits. Tant que nous nous inquiétons, nous gardons de l'espoir. Même si les droits humains peuvent être considérés comme une sorte d'utopie ou folie, il faut imaginer qu'ils sont raisonnables. Ils représentent

un certain nombre de valeurs dont la pierre d'achoppement est celle de la dignité qui est rattachée à tout être, une valeur non-négociable.

ANNEXE :

Quelques informations complémentaires sur les origines et la base légale de la CCDH

C'est à l'image de la Commission nationale consultative française que la Commission luxembourgeoise s'est créée. L'origine de la commission française remonte à une initiative de René Cassin, au sortir de la 2^e Guerre mondiale. Cette commission, née le 17 mars 1947, était chargée de l'élaboration du projet de Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Initiative de Monsieur Nick Klecker

Décembre 1997 : le Premier ministre, Jean-Claude Juncker, exprime le souhait de voir une commission consultative se constituer. Le projet était ensuite repris dans la déclaration gouvernementale du 12 août 1999 : "*Si soll aisen Attachement vun eisem Land zu den onveräusserlechen universelle Mënscherechter no baussen an no bannen dokumentéieren.*" tels étaient les mots du Premier Ministre pour expliquer le bien-fondé de la démarche du Gouvernement. Le 28 avril 2000, le Conseil de gouvernement a adopté le règlement portant institution d'une commission consultative des droits de l'homme.

Le 21 juin 2000, au Centre universitaire de Luxembourg, a lieu la séance inaugurale de la Commission. Les vingt-un membres (dont 16 hommes et 5 femmes) composant la Commission qui s'y réuniront sous la présidence de Nic Klecker, et en présence de Jean-Claude Juncker, sont « des personnes choisies en raison de leurs compétences en matière de droits de l'homme ou de questions de société ».

Une loi, votée le 21 novembre 2008 par notre parlement, porte création de la Commission consultative des droits de l'Homme au Grand-Duché de Luxembourg. À côté de la CCDH il existe encore quatre autres organes de défense des droits fondamentaux au Luxembourg double : le Médiateur, l'"*Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand*" (aujourd'hui OKaJu), la Commission nationale pour la protection des données, le Centre pour l'égalité de traitement. Nonobstant cette égalité formelle, des différences fondamentales existent entre les prédites structures, notamment en ce qui concerne les compétences, les moyens et la composition de ces structures.

La création d'une Maison des droits de l'Homme (*Mënscherechtshaus*) sur une idée de **Monsieur Jean-Paul Lehnens** qui a été président de la CCDH de 2006 à 2013 : elle réunit le Centre pour l'égalité de traitement et l'OKaJu (avec son nouveau président).

Missions de la CCDH

L'indépendance de la CCDH qui ne reçoit de consignes de qui que ce soit. Nous sommes rattachés au Ministère d'Etat par un lien administratif. Nous choisissons nous-mêmes nos membres : ceux de la présidence sont élus par la plénière.

La Commission est un organe consultatif du gouvernement qui a pour mission la promotion et la protection des droits humains au Grand-Duché de Luxembourg. Dans le cadre de son fonctionnement, la CCDH

- adresse au gouvernement des avis, études, prises de position et recommandations qu'elle élabore en toute indépendance, soit à la demande du gouvernement, soit de

sa propre initiative, sur toutes les questions de portée générale qui concernent les droits de l'Homme sur le territoire du Luxembourg;

- conseille le gouvernement pour l'élaboration des rapports que le Luxembourg doit présenter aux organes régionaux et internationaux de défense des droits de l'Homme
- s'adresse directement à l'opinion publique ou par l'intermédiaire de tout organe de presse, particulièrement pour rendre publics ses avis et recommandations;
- entretient une concertation avec toutes les institutions et organes nationaux et internationaux de défense des droits de l'Homme.

Quelques chiffres

Sur 20 ans, la CCDH a présenté 115 avis. 1 avis en 2000, en 2001 et 2003, 13 à ce jour en 2020 et 82 de 2010 à 2020.

Les organes de la CCDH

La commission

Elle est composée de 21 **membres** (tous des bénévoles, actuellement : 8 hommes, 11 femmes). La liste est à consulter sur le site internet :

<https://ccdh.public.lu/fr/commission/organisation/membres.html>

La présidence

Gilbert Pregno, président
Noémie Sadler, vice-présidente
Alioune Touré, vice-président

Membres avec voix consultative

Jacques Flies, Représentant du Gouvernement
René Schlechter/Charel Schmit, Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher
Patrick Hurst, Président du Centre pour l'égalité de traitement
Claudia Monti, Médiateure
Tine A. Larsen, Présidente de la Commission nationale pour la protection des données

Le secrétariat

Fabienne Rossler, secrétaire générale
Anamarija Tunjic, juriste
Max Mousel, juriste
Viviane Peiffer, assistante administrative
Cristina De Angelis, assistante administrative